

Abonnez-vous
Faites un don
Soutenez *Le Courrier*

rubriques dossiers perspectives culture libre édition du jour recherches identifiez-vous

Accueil » Genève » article

Le conflit social chez ISS est prêt à décoller

Paru le Mardi 29 Juin 2010

michel schweri



AÉROPORT - La perspective de grève motive une série d'actions juridiques.

Le conflit chez ISS Aviation à l'Aéroport international de Genève ne faiblit pas. La dernière séance d'arbitrage a échoué hier matin et le Syndicat des services publics (SSP) a déposé plainte contre l'entreprise de nettoyage pour violation de la paix du travail, tandis qu'ISS dénonçait le syndicat pour avoir médiatisé le litige en cours de conciliation. Après une première tentative infructueuse en mars, la Chambre des relations collectives de travail a en effet reconvoqué d'elle-même les parties hier afin de trouver un terrain d'entente avant la grève programmée dès le 1er juillet. Sans davantage de succès, confirment tant Stefan Giger, secrétaire central du syndicat, que le porte-parole d'ISS. La procédure à l'amiable est ainsi définitivement close.

Dans la foulée, le SSP a saisi la Chambre, mais comme tribunal arbitral appelé à juger cette fois, car l'entreprise a remis de nouveaux contrats de travail individuels à ses employés à signer avant le 28 juin, soit durant la période de validité de la convention collective. Selon le terme de M. Giger, il s'agit de «congrès-modification sans mention de congé» visant à modifier la base juridique des contrats de travail. Pour de nombreux employés, ISS ne respectait pas les salaires minimaux de la convention collective, prêtant le flanc à des plaintes aux Prud'hommes, explique le syndicaliste. Plusieurs dossiers y sont d'ailleurs pendants. «Liquidier la référence à la convention collective des contrats individuels affaiblit la position des salariés dans ces procédures.» En clair, au lieu d'augmenter les salaires pour se mettre en conformité avec le contrat, l'entreprise préfère modifier ce dernier. Et sans respecter le délai de congé légal, poursuit Stefan Giger. Pour un employé en haut de l'échelle salariale, la différence peut être de 1300 francs par mois, assure-t-il encore.

A ses yeux, de telles modifications des contrats de travail s'apparentent à une «mesure de lutte collective» contraire à la paix du travail inscrite dans la convention collective qui régit encore l'entreprise jusqu'au 30 juin. A ce titre, le SSP réclame à ISS 100 000 francs de peine conventionnelle. Par communiqué, l'employeur a réagi à cette plainte en précisant que 105 des 135 salariés d'ISS ont déjà contresigné leurs nouveaux contrats. Outre le maintien des conditions de travail, ceux-ci garantiraient des augmentations salariales comprises entre 5 et 10%. L'entreprise invoque enfin le refus du conflit par la majorité du personnel, dont une cinquantaine de membres ont signé «une pétition contre toute grève». MICHEL SCHWERI

Commentaires

Le conflit social chez ISS est prêt à décoller | S'identifier ou créer un nouveau compte | 0 Commentaires

Affichage Ordre

Les commentaires appartiennent à leur auteur.
Ils ne représentent pas forcément les opinions du *Courrier*.

LE COURRIER

- » Présentation
- » L'équipe
- » Historique
- » Charte
- » Statuts NAC
- » Membres
- » Ass. lecteurs
- » Architrave
- » L'agenda
- » Contacts
- » Partenaires
- » Tarifs annonces

LE COURRIER

- » Abonnez-vous!
- » Le coin des abonnés
- » Nouvelles du Courrier



Votre boîte à outils

Publicité

